



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

Conseil municipal
Autorités communales

- MOTION (art.30)
- POSTULAT (art.29)
- INTERPELLATION (art.28)
- QUESTION (art.27)

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du dépôt :	26.04.2021
Auteur.e de l'intervention :	M. Pierre-Yves Gay
Sujet :	Que pense le Conseil Communal de Val de Bagnes du sujet exposé ci-dessous, de ce concept novateur et quelle suite le cas échéant sera apportée à notre proposition pour avancer ?
Réponse du Conseil municipal (05.05.2021) :	<p><i>Monsieur le Président du Conseiller général, Mesdames, Messieurs les membres du bureau Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,</i></p> <p><i>D'entente avec Messieurs Vincent Michellod, en charge du Tourisme et Paul Choffat, en charge de l'aménagement du territoire, je me permets de vous répondre puisque, vous le verrez, ce dossier dépasse le cadre du tourisme et touche au développement général de la commune. L'avenir de notre tourisme est à redéfinir. Vous l'avez vu dans l'exposé de Monsieur Wiget, les enjeux sont divers et variés et doivent prendre en considération aussi bien les tendances que les outils et bases légales à disposition.</i></p> <p>Touristiquement. <i>Les réflexions sur la politique touristique de la commune, élaborée conjointement avec les acteurs privés, est en cours de conceptualisation au travers d'un masterplan. Celui-ci devrait aboutir d'ici la fin de l'année.</i></p> <p><i>Ce masterplan fixera les grandes lignes en matière de développement et de positionnement de la destination qui doit naturellement intégrer l'ensemble du territoire communal. Il est certain que le tourisme doux (randonnées, bike, ski de rando, ...) et l'agritourisme auront toute leur place dans l'offre touristique de la commune.</i></p> <p><i>Si Verbier nous fait rayonner loin à la ronde, Les Mayens, Le Levron ou le Haut Val de Bagnes ont tout naturellement leur carte à jouer dans la diversification du tourisme, notamment estival.</i></p>

A ce titre, les Mayens-de-Bruson s'inscrivent comme un secteur touristique offrant aux hôtes et aux résidents du val de Bagnes une expérience différente et complémentaire à celle de Verbier.

Territorialement.

En matière territoriale, la commune de Bagnes a entamé, en 2019, une démarche d'analyse de son plan d'urbanisation qui prend en compte chaque lieu et village de la commune, dont les Mayens de Bruson. Le nouveau Conseil municipal a repris le flambeau.

Ce travail, en cours, débouchera sur la refonte de notre plan des zones et règlement communal des constructions. Toutes les communes valaisannes ont jusqu'en 2026 pour se réorganiser, et la Commune Val de Bagnes souhaite aller plus vite en se dotant d'une nouvelle planification de son territoire avant l'échéance fixée par les autorités cantonales. Le processus intégrera des ateliers participatifs dans lesquels les citoyens auront un rôle important à jouer. C'était le souhait de l'ancienne commune de Bagnes et ce sera le souhait des nouvelles autorités de Val de Bagnes.

En conclusion.

Au vu de ces importants projets pour la commune, il semble essentiel de prendre en considération le positionnement touristique et l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. Celui-ci doit nécessairement intégrer « le tourisme doux » aussi bien en termes d'infrastructures que d'offres. Nous pouvons ici vous assurer que nos services travaillent dans ce sens.